

par là de grâces et de bénédictions, et pour soi même et pour sa famille, pour le temps et pour l'éternité ?

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les conditions à remplir pour jouir des avantages spirituels attachés à l'œuvre de la construction du sanctuaire, et les moyens dont on pourra user pour contribuer à l'œuvre que nous recommandons :

1o Prendre des *billets d'affiliation*, les conditions et les avantages en sont déjà connus, nous les rappelons : ici

Toute personne, en faisant *une fois* l'aumône d'un *shelling* pour le sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré, a droit *pendant sa vie et après sa mort* :

a A deux messes qui se diront à *perpétuité* tous les mois dans le dit sanctuaire ;

b Aux prières publiques qui se font aussi deux fois le mois dans la même église en faveur des bienfaiteurs et de toute personne recommandée.

c On peut aussi affilier un parent ou un ami défunt, ou toute personne à qui l'on s'intéresse en payant pour elle la même somme.

2o Envoyer directement des offrandes en argent, par la poste ou autrement. Les agents des *Annales* sont invités à les recueillir chacun dans sa localité pour rendre la chose plus facile aux abonnés.

3o Les personnes qui ont de l'argent à placer pourraient prêter une partie de leurs capitaux à la fabrique de Ste-Anne *sans intérêt*, ou en ne demandant qu'un *petit intérêt*. Pas n'est besoin de dire que les capitaux ainsi prêtés seraient intégralement remboursés au temps convenu entre les intéressés et la fabrique de Ste-Anne.

4o Les demandes de renseignements et les envois doivent être adressés, non aux directeurs des *Annales*, mais au R. P. Tielen, curé de la paroisse de Ste-Anne de Beaupré.

— Enfants de la Bonne sainte Anne, ayez du cœur pour l'honneur et la gloire de votre Mère !

— -000— —

PENSÉES

Pourquoi donc vous plaindre de votre rôle ? pourquoi le trouver trop borné, trop humble ? Pourquoi vous inquiéter et vouloir faire tant de